



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2024 à 18h30

MEMBRES
EN EXERCICE : **35**

MEMBRES
PRESENTS : **29**

MEMBRES
REPRESENTES : **4**

MEMBRE ABSENT : **2**

DATE DE LA
CONVOCATION :
06 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCelles, Adjoint.

Danielle CHABAUD, Kuidier DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Sophie CUCCHI-GILAS, Vincent BOUTEILLE, Claire CAMPODONICO, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIH, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Kafia BENSADI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :

Gérard GIORDANO donne procuration à Michel MARASTONI

Sylvia POLLET donne procuration à Antonio MUJICA

Claude JORDA donne procuration à Paméla PONSART

Sami GAMECHE donne procuration à Johanne GUIDINI-SOUCHE

Absents : Fouzia BOUKERCHE et Guy PORCEDO

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller Municipal

Liste des délibérations examinées lors de la séance du Conseil Municipal Du 12 septembre 2024

N°	OBJET	Rapporteur	Résultat du vote
DEL 2024-72	Approbation du PV du Conseil Municipal du 06 juin 2024	Monsieur le Maire	Adopté à la l' UNANIMITE des suffrages exprimés
DEL 2024-73	Attribution d'un mandat spécial aux élus se rendant en Arménie dans le cadre du projet de jumelage	Arnaud MAZILLE	Adopté à la MAJORITE des suffrages exprimés
			Par 23 voix POUR (Groupe de la Majorité, B. PRIOURET)
			4 ABSTENTIONS (J.M LA PIANA, M.C. RICHARD, P. SPREA, L. DESHAIES)
	6 voix CONTRE (P.PONSART avec procuration C.JORDA, J. GUIDINI-SOUCHE avec procuration S.GAMECHE, J. BESSAIIH, K. BENSADI)		
DEL 2024-74	Attribution d'une subvention exceptionnelle pour "L'Amicale des Arméniens de Gardanne et sa région"	Arnaud MAZILLE	Adopté à la l' UNANIMITE des suffrages exprimés
DEL 2024-75	Création de trois emplois permanents d'enseignants de musique	Sandrine ZUNINO	Adopté à la l' UNANIMITE des suffrages exprimés
DEL 2024-76	Création d'un emploi permanent d'enseignant arts plastiques	Sandrine ZUNINO	Adopté à la l' UNANIMITE des suffrages exprimés

(La séance est ouverte à 18h35 par Monsieur Hervé GRANIER, Maire de Gardanne).

M. le MAIRE : Bonsoir à toutes et à tous. Je déclare la séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2024 ouverte.

Monsieur BOUTEILLE, en tant que secrétaire de séance, merci de procéder à l'appel.

(Monsieur Vincent BOUTEILLE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers municipaux).

M. le MAIRE : Merci Monsieur BOUTEILLE. Les questions diverses seront abordées en fin de séance. La liste des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal appelle-t-elle à des observations ?

Mme PONSART : Bonsoir à tous. Nous profitons de la signature d'un acte d'engagement pour les travaux de curage et de désamiantage du cinéma 3 Casino pour vous faire quelques remarques. Nous vous avons écrit le 13 août et relancé le 30 août sans aucune réponse de votre part. Nous vous demandons si toutes les solutions alternatives avaient été envisagées pour éviter l'abattage des cèdres centenaires. Nous vous demandons aussi d'associer la population à vos prises de décisions. Pour rappel, nous apprenons le 8 août sur la page Facebook de la ville que les deux cèdres allaient être abattus sans explication bien précise. Un collectif de citoyens se réunit pour défendre les cèdres et demander davantage d'informations et des solutions alternatives. Pour rappel, 1500 personnes ont signé la pétition. Le magazine Energies, sorti dans la semaine, nous dévoile quelques esquisses du futur cinéma sans trop rentrer dans les détails. Nous y voyons du mépris, du mépris pour le conseil d'administration de Gardanne Action Cinéma qui a découvert

les plans, du mépris pour les citoyens qui posent des questions et qui veulent être associés aux prises de décisions, du mépris pour nous et collectif citoyen Gardanne/Biver à qui vous ne daignez pas répondre. Aujourd'hui, nous continuons à affirmer que les citoyennes et les citoyens doivent être associés à la construction de notre ville, à une prise de décision collective et à un partage de l'information. Ce que vous vous obstinez à ne pas faire.

M. le MAIRE : Merci Madame PONSART. Dans un premier temps je souhaite vous présenter mes excuses. Effectivement, vous avez raison, vous avez écrit deux courriers, nous n'avons pas apporté de réponse mais je pense que ce soir l'occasion va se présenter pour débattre de manière démocratique, bienveillante et constructive sur le sujet.

Mme PONSART : Nous vous demandons aussi de l'expliquer aux citoyennes et citoyens.

M. le MAIRE : C'est ce que nous allons faire ce soir Madame PONSART.

M. MUJICA : Bonsoir à toutes et à tous. Le projet du cinéma a été lancé depuis quelques temps maintenant, un assistant de maîtrise d'ouvrage avait été désigné, une maîtrise d'œuvre également, ils travaillent sur ce projet. Après toutes ces études et tous diagnostics, l'étude géotechnique nous démontre que les cèdres posent problème pour les bâtiments limitrophes du projet et pour le cinéma. Je peux vous lire ce que dit l'étude :

"Arbres présents autour du projet : aucun arbre ne sera planté ou pourra être conservé à proximité du projet. Distance de façade = 1 fois et demie la hauteur de l'arbre à taille adulte. Autant vous dire que les cèdres devraient être à plus de 15 mètres de la façade de tout bâtiment. Concernant les cèdres présents non loin du projet, la mise en place d'un écran anti-racines proposé en phase AVP (il y a eu deux phases, une phase avant-projet et une phase projet définitif) pourra être très difficilement installée si les tailles nécessaires ne sont pas effectuées mais aussi au vu des racines, qui vont être relativement profondes et compliquées à couper. De plus, comme indiqué précédemment, le projet prend place sur une zone présentant un risque moyen à l'aléa retrait, gonflement des argiles, de ce fait, aucune variation d'eau ne pourra être admise, ce qui créera un désordre au niveau des fondations. Enfin, l'évolution des racines des arbres sous le projet, présentera un trop gros risque de désordre également. Pour toutes ces raisons, la conservation de ces arbres est relativement compromise, voire impossible. Nous allons vous présenter à l'écran le plan du cinéma (tout ce qui est en couleur). Nous voyons les bâtiments limitrophes qui sont hachurés en haut et en bas, les arbres sont les deux petits cercles. Et nous voyons ce qu'il faut installer, les écrans anti-racines à un rayon de 2,5m de l'arbre, donc, soit nous allons chez le voisin pour construire chez lui l'écran anti-racines, soit abattre la maison mais en l'occurrence, nous ne pouvons conserver ces arbres en l'espèce. Il y a un risque pour le cinéma mais aussi pour les maisons qui sont tout à fait à côté."

M. DESHAIES : Je viens d'apprendre ce soir, qu'effectivement, ce n'est pas le cinéma qui pose problème d'après ce que vous dites mais les bâtiments à côté.

M. MUJICA : Non, ce n'est pas ce que je viens de dire.

M. DESHAIES : Vous nous dites, si nous faisons l'écran anti-racinaire, nous sommes chez le voisin, mais on peut se rendre compte que nous ne sommes pas dans le cinéma, donc ce n'est pas le cinéma qui pose problème, ce sont les voisins.

M. MUJICA : Non, concernant les cèdres présents non loin du projet, la mise en place d'un écran anti-racine pourra être très difficile à installer au vu de la taille nécessaire de 2,5m de rayon. Mais aussi par les racines, qui, au vu des arbres actuels vont être relativement profondes et très compliquées à couper. De plus, comme indiqué précédemment, le projet prend place sur une zone retrait gonflement d'argile, de ce fait, aucune variation d'eau ne pourra être admise. Ce qui créera des désordres au niveau des fondations, mais pas que des maisons, du cinéma aussi. L'arbre devrait normalement être à une distance d'une fois et demie sa hauteur à la taille adulte, c'est-à-dire, à 15 mètres.

M. DESHAIES : D'accord, alors je reprécise ma question, cela veut dire que si on ne faisait pas de travaux sur le cinéma, les cèdres ne poseraient pas de problème ?

M. MUJICA : Ce n'est pas cela que ça veut dire, si nous n'avions pas fait les travaux du cinéma, nous n'aurions pas eu cette étude, nous sommes d'accord. Maintenant, étant donné que nous avons cette étude, on ne peut pas faire autrement que de suivre les préconisations du technicien. Si demain on ne fait pas ça, pas de construction de cinéma puisque nous n'aurons pas d'avis favorable pour pouvoir l'ouvrir, c'est quand même un Etablissement Recevant du Public. Demain, si les arbres tombent car nous n'avons pas fait d'études et malheureusement c'est la faute à pas de chance, ils tombent sur une habitation, on fait comment ?

M. DESHAIES : Je vais repréciser ma question, que nous soyons bien d'accord, ce n'est même plus actuellement le cinéma ou les arbres. Compte tenu du fait que maintenant vous êtes informés du problème que cela peut occasionner chez les voisins, de toute façon, vous seriez obligés de les abattre, c'est bien ça ?

M. MUJICA : Nous sommes d'accord. Si je pousse la réflexion encore plus loin, la salle n°1 du Cinéma est fermée depuis 2013, il y a eu depuis, de multiples contrôles sur ce bâtiment. Jusqu'à présent, avec tous les contrôles, il n'y a jamais eu de problème concernant la salle 1. En 2023, un contrôleur est venu et nous a annoncé que la salle 1 posait problème, la toiture peut s'effondrer. Principe de précaution, nous avons fermé la salle et le cinéma complet, pas que la salle 1. Ce n'est pas tombé, effectivement, mais ça aurait pu. Sachant qu'il y avait un risque, nous ne prenons pas ce risque. Nous sommes ici sur le même principe de précaution. Sachez que je suis moi-même paysagiste, ça me fait de la peine de couper des arbres.

M. LA PIANA : Bonsoir. Juste un petit point, ces arbres ne sont pas là que depuis que le cinéma existe, ils ne sont jamais tombés en plus de 100 ans. Parce que des questions comme ça nous en avons de partout, même dans nos habitations personnelles parfois et moi je vois, à la Maison de Gardanne, nous avons été obligés de couper des racines car cela embêtait le parking. Nous sommes tous confrontés à cela, ce n'est pas pour autant que nous coupons les arbres, c'est-à-dire, que c'est pour cela que dans les questions que nous avons posées et dans les préconisations que nous vous avons demandé de faire, que nous vous demandions si des personnes n'auraient pas d'autres réflexions possibles sur un projet pareil. Car ce sont des choses qui se retrouvent de partout d'avoir des problèmes d'arbres sur une construction... Le sentiment que nous pouvions avoir c'est qu'il n'y a eu qu'une vision du problème alors qu'il y aurait peut-être pu y en avoir une deuxième. C'est cela qui a été demandé, et c'est vrai qu'avec mes collègues, nous avons le sentiment qu'il y a une étude qui avait été faite et qui est certainement de qualité par rapport aux personnes qui l'ont faite mais avec des personnes qui ont déjà quelque chose de préconçu. Alors qu'aujourd'hui, quand vous avez des personnes qui sont plus attentives à la notion de l'écologie, à la notion de préservation de quelque chose, peut-être que les études auraient pu être orientées autrement. Et si nous avions eu

la possibilité d'avoir deux types d'études comme celle-ci, peut-être que cela aurait calmé tout le monde. Tout le monde est d'accord pour dire qu'il n'y a pas le choix et nous y adhérons. Il y a quelquefois où même s'il y a des experts qui interviennent, il y a quand même des préconisations et des modalités qui dépendent du principe des experts qui viennent.

M. MUJICA : Une dernière chose, la règle ce n'est pas moi qui l'ai faite, de mettre un arbre à une distance d'une fois et demie sa hauteur à la taille adulte ce n'est pas moi qui l'ai inventée. Nous avons regardé s'il était possible de faire autrement, en faisant ces écrans anti-racinaires, ça ne marche pas. Ce n'est pas faute d'avoir essayé. Vous nous reprochez que nous n'avons pas étudié toutes les possibilités, si, nous l'avons fait, il est dommage qu'un jour ces arbres-là, quelqu'un ait eu l'idée de les mettre en centre-ville. Ce ne sont pas des arbres qui doivent se trouver en centre-ville. Si nous allons plus loin, nous devrions enlever la totalité des arbres qu'il y a sur le Cours de la République, nous n'en sommes pas là. Par contre, nous avons tout de même la norme qui nous dit, attention, vous devez avoir des arbres qui doivent être à une distance des bâtiments équivalente à 1.5 fois la hauteur de l'arbre. Nous savons très bien que les racines des platanes posent beaucoup moins de problèmes que tous les arbres résineux. Nous n'allons pas abattre tous les arbres, ceux que nous pouvons conserver, nous les conservons, ceux que nous ne pouvons pas conserver, nous ne les conservons pas. Je prends l'exemple de l'avenue devant le lycée Fourcade, nous étions passés à rien d'une catastrophe quand l'arbre est tombé derrière le bus, s'il était tombé sur le bus, nous aurions eu 52 blessés ou morts. Et après, on nous aurait dit : ah oui mais il aurait fallu couper les arbres. Donc par principe de précaution, aujourd'hui nous sommes alertés, nous devons prendre les mesures qui s'imposent.

Mme FERRARINI : Sous votre mandature, le 6 mai 2017, il y a effectivement eu un arbre d'une dizaine de mètres qui est tombé sur l'une des maisons que j'ai dans la ville sur l'avenue Général de Gaulle, il a été complètement déraciné et est tombé dans ma cour. Il n'y avait personne dans la cour donc ça n'a pas posé de dégâts sur des personnes mais sur ma clôture et l'arbre a été coupé. Je vous rassure, il y a des repousses qui arrivent, je les garde et les taille régulièrement mais cela arrive.

M. LA PIANA : Ce n'est pas une question de mandature un arbre qui tombe à mon avis. Je ne suis pas responsable sur l'ancienne mandature de tous les arbres qui ont pu tomber. La seule chose que nous essayons d'évoquer, car nous serons confrontés à cela très souvent dans l'avenir, c'est qu'il y a tout ce qui touche à la précaution et tout ce qui touche aussi à une autre forme d'intérêt collectif. Si aujourd'hui, nous ne parlons que de précaution et n'essayons pas quelquefois de trouver des solutions où nous respectons la précaution mais mettons également en avant d'autres choses, eh bien oui, dans quelques années il faudra couper tous les platanes du Cours et quand nous les aurons tous coupés et que nous aurons les degrés l'été qui seront élevés dans la ville, nous dirons comment on fait ? Vous voyez ce que je veux dire, à un moment ou à un autre, nous pouvons avoir des précautions d'un côté, qui peuvent avoir des effets négatifs sur le reste. C'est ça la réflexion que nous voulons avoir. Les cèdres, c'est aujourd'hui un élément de réflexion mais c'est un élément de réflexion qui apporte aussi une réflexion politique sur ce que nous devons faire par rapport à la végétalisation d'une ville même si à certains moments il y a des risques. Vous ne pourrez jamais enlever tous les risques, c'est impossible. Et si demain, parce que nous enlevons tous les arbres, il y a un incendie en ville car nous sommes à 42°, on dira, il aurait fallu garder les arbres. Nous ne pouvons pas résonner comme cela, il faut essayer de réfléchir de façon plus globale avec un esprit plus axé sur l'écologie et faire attention à ce que l'on met en place pour ne pas être dans des attitudes caricaturales. Pourquoi ça emmène autant de polémique cette histoire ? Parce qu'à aucun moment,

nous avons entendu parler de ces arbres, sauf le jour où nous avons appris qu'ils allaient être coupés. Comment voulez-vous que l'on réagisse ? Quant au mois d'août, à un moment où nous ne sommes pas là, nous apprenons que les arbres vont être coupés (même si ce n'est pas votre volonté). Les gens pensent que cela a été fait en catimini même si ce n'est pas vrai, car pendant le mois d'août ils ne sont pas là. Apprenez aussi à réfléchir avec de la concertation qui permet d'amener une décision commune, plutôt que d'amener de la réactivité. Les cèdres sont caricaturaux de ce qu'il peut arriver dans l'avenir sur toutes les décisions qui peuvent aller à l'encontre de l'écologie même si ce sont des décisions de précaution.

Mme ZUNINO : Bonsoir à tous. Je voulais juste réagir aux propos de M. LA PIANA, ce n'est pas parce que, pour la nécessité de ce projet, nous allons couper deux arbres qui gênent à la rénovation du cinéma que pour autant nous ne sommes pas attentifs à la végétalisation de notre ville. Nous nous sommes inscrits depuis le début de notre mandat sur le dispositif de la région "Arbres en ville" avec la plantation de nombreux arbres pour laquelle nous pourrions vous faire état. Tous nos projets de travaux intègrent un aménagement paysager et une désimperméabilisation des sols comme cela a été le cas pour le parking Samuel Paty. Nous avons aussi intégré cette année, comme le souligne Monsieur le Maire, "un arbre, un enfant". Nous avons planté un arbre pour chaque naissance, donc la végétalisation nous tient à cœur et il ne faut pas faire le raccourci par rapport à cet évènement de la coupe des cèdres.

M. LA PIANA : Je suis d'accord avec vous, je vous incite simplement à demander à la population de faire beaucoup d'enfants cette année.

Mme PONSART : Est-ce que nous pourrions avoir l'étude complète ?

M. MUJICA : Pas pour l'instant car nous sommes toujours en consultation des entreprises et tant que toutes les entreprises n'auront pas répondu nous ne pourrions pas vous l'envoyer car il ne faut pas que cela vienne à fuiter (plans, côtes...). Ici, nous avons juste extrait la partie de l'étude qu'on pouvait vous communiquer.

M. LA PIANA : Il y a un permis qui a été déposé ?

M. MUJICA : Oui.

M. LA PIANA : Quand le permis est déposé, nous n'avons pas accès aux plans et à toutes ces informations-là ?

M. MUJICA : Pas à tout, non.

M. LA PIANA : Il y a des choses auxquelles on ne peut pas avoir accès ?

M. MUJICA : Quand il sera délivré, non. Aujourd'hui nous sommes sur la phase de consultation d'entreprises, donc pour l'instant on ne peut rien communiquer, dès qu'on pourra, on le fera.

M. LA PIANA : Et donc c'est normal qu'on n'ait pas le plan du cinéma non plus ?

M. MUJICA : Exactement.

M. LA PIANA : Pourtant, pour les fêtes de fin d'année, vous nous avez présenté les deux autres projets structurants et vous nous avez présenté les plans.

M. MUJICA : Non, c'était des esquisses.

M. LA PIANA : Mais là aussi ce sont des esquisses.

M. MUJICA : Aujourd'hui, Mme PONSART me demande des plans et une analyse complète. Nous ne pouvons pas donner les plans, ni l'analyse complète. Quand nous pourrons vous les communiquer, nous vous les communiquerons.

Mme RICHARD : Puisque nous parlons du cinéma, j'aimerais revenir sur le Conseil Municipal du 21 mars 2024. J'avais posé une question qui était : il semblerait qu'il y ait un contentieux au Tribunal Administratif sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le cinéma. Dans les décisions du Maire ne figure pas d'ester en justice. Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est ? Si ce contentieux est en cours ? Et s'il n'y a pas d'incidence sur les travaux. Et vous aviez répondu M. MUJICA : "Pour l'instant, il n'est toujours pas inscrit pour la bonne raison que nos avocats n'ont pas encore produit de mémoire, donc nous n'avons pas encore d'honoraires à faire apparaître, cela ne décale en rien les travaux et la procédure en cours". Où en sommes-nous ?

M. MAZILLE : La réponse est exactement la même. Cela n'a pas d'incidence sur la poursuite des travaux d'une part et d'autre part, lorsque les avocats produiront, à ce moment-là la décision apparaîtra. Ce sera très certainement au prochain Conseil Municipal.

Mme RICHARD : Les travaux peuvent commencer même s'il y a un recours au tribunal administratif de l'attribution du marché ?

M. MAZILLE : Oui car le recours contre l'attribution du marché, comme tout recours, n'est pas suspensif de la décision du marché. Et de surcroît, dans le cadre de ce dossier-là, l'entreprise requérante avait fait un référé précontractuel qui a été rejeté.

Mme RICHARD : D'accord, c'est clair, merci.

M. LA PIANA : Puisque nous sommes sur des questions juridiques et que vous en êtes l'expert, nous avons eu une discussion à ce sujet concernant le début des travaux (ça fait le sujet des questions à la fin mais c'est mieux quand c'est en cours au moins nous pouvons débattre). Nous avons eu un différend de réflexion puisque moi je ne savais pas que nous n'étions pas obligés de respecter les deux mois de recours aux tiers quand on avait le permis. Mais est-ce que ça ne vous paraît pas dangereux, même si ce n'est pas suspensif, mais ça peut emmener tout de même de la polémique, de commencer les travaux et de ne pas respecter les deux mois de recours aux tiers ? Qui est quand même une recommandation et la ville est tout de même un établissement public, et de se retrouver avec un recours du tribunal administratif qui pourra bloquer les choses ce serait embêtant.

M. MAZILLE : Je vais maintenir la même position que j'ai eue en commission, je faisais juste état d'une règle de droit qui en fait n'existe pas, à savoir, de dire que pendant 2 mois nous n'avons pas le droit de commencer les travaux. Dès lors qu'un permis est délivré, celui-ci produit tous ces effets et celui qui en est titulaire peut commencer les travaux. Après, libre à chacun, certains attendent et d'autres n'attendent pas. D'autre part, quand bien même il y a un recours contre un permis, et cela vaut dans tous les cas, rendez-vous dans un an et demi pour attendre la décision. Donc si une personne veut attendre un an et demi d'avoir la décision, elle attend et c'est son choix, elle peut aussi faire l'autre choix. Je vais même aller plus loin pour décomplexifier le sujet, imaginons qu'un permis, quel qu'il soit, soit annulé, ça n'est pas égal à la démolition, ça veut dire régularisation, d'autres procédures entrent en jeu. Ça me permet de décompresser cette question, nous n'en sommes pas là évidemment, mais beaucoup de personnes pensent qu'il y a cette

obligation d'attendre les deux mois, ça n'a jamais existé. Chaque personne est libre de faire ce qu'elle souhaite.

M. MUJICA : Pour préciser, qui pourrait, aujourd'hui, faire un recours sur le permis de construire quand on est sur la réhabilitation d'un cinéma ? On ne monte pas d'étage, on n'agrandit pas, on travaille seulement à l'intérieur du cinéma, qui, aujourd'hui, pourrait prétendre faire un recours sur le cinéma pour des travaux de réhabilitation ?

M. LA PIANA : Je ne pense pas qu'il y ait un voisin qui vienne se plaindre, ce n'est pas la question, c'est qu'à partir du moment où il y a une plainte par rapport au permis de construire, la question est de savoir, est-ce que cette plainte-là ne peut pas avoir un effet négatif ? D'où notre inquiétude, car une fois de plus il y a une plainte, les procédures, on en a dans cette commune. Je le disais en commission, ce n'est pas le cinéma qui va faire que les gens seront élus ou pas élus, le cinéma est nécessaire, qu'il soit avant ou après les élections, c'est une nécessité absolue. Mais est-ce que nous sommes dans les règles et est-ce que nous faisons les choses correctement ? C'est la question que je pose.

M. MUJICA : M. LA PIANA, vous savez très bien, il n'y a pas longtemps, vous avez fait des travaux avant même d'avoir déposé un permis de construire. Est-ce qu'on vous a demandé d'annuler... ? Vous avez cassé la clôture pour refaire le portail.

M. LA PIANA : Nous avons attendu qu'on nous donne l'autorisation et quand vous nous avez délivré l'autorisation, vous nous avez demandé d'attendre le délai de recours aux tiers.

M. MUJICA : Vous avez fait des travaux avant même d'avoir déposé votre permis de construire. Donc vous voyez bien que c'est possible de régulariser. C'est ce que nous avons fait, nous avons régularisé.

M. LA PIANA : En plus ce n'est pas moi qui les ait fais, c'est LOGIREM, je vous rappelle que vous étiez en discussion avec LOGIREM et pas avec moi. Ce n'est pas nous qui avons déposé le permis et ça été très long cette histoire puisqu'aujourd'hui nous arrivons à peine à la finalisation. Je vous le signale mais ce n'est pas votre problème, LOGIREM nous a installé un nouveau portail le 12 août et ils ont oublié de mettre une sonnette pour qu'on puisse rentrer. Donc vous voyez, si c'était nous qui avons fait les travaux et pas LOGIREM, peut être que nous les aurions mieux fait car nous sommes sur place et nous sommes en capacité d'analyser. Donc comparons ce qui est comparable.

Mme GUIDINI-SOUCHE : Excusez-moi, je veux rebondir sur ce que vous avez dit, que le permis du cinéma était déposé mais que vous étiez toujours en consultation des entreprises. Je me demande alors, est-ce que le projet est tout de même finalisé ? Ces consultations consistent en quoi ?

M. MUJICA : La consultation permet d'avoir des entreprises pour effectuer les travaux. L'architecte a fait son projet, plusieurs lots de marchés sont publiés et les entreprises doivent répondre et ça suit son cours. Une fois que nous aurons eu la réponse de toutes les entreprises, nous pourrons montrer des plans...

Mme GUIDINI-SOUCHE : Je comprends, merci.

M. PRIOURET : Je vais réitérer ma position comme en commission culture, je trouve que ce n'est pas prudent. Ce n'est pas 3 mois le recours des tiers ? Vous êtes sûr ? Car il y a d'autres exemples, que vous avez omis, il y a un garage très connu qui a voulu s'implanter, ils ont démarré leurs travaux avant le recours des tiers et ça fait 2 ans que le chantier est bloqué. Vous savez, un recours des tiers peut être n'importe quoi, ça peut être un voisin qui estime que ça ne lui convient pas... Quand vous dites tout à l'heure, "qui va s'opposer au cinéma de Gardanne ?", je crois que n'importe qui quand ça gêne son environnement peut faire un recours M. MUJICA. Moi j'estime que nous pouvons le faire mais que ce n'est pas prudent. Vous devriez attendre 2 mois.

M. BESSAIH : Bonsoir à toutes et à tous, j'espère que vous avez passé de bonnes vacances. Moi je ne voulais pas revenir sur le cinéma M. le Maire, mais sur la parution du magazine Energies. Candidat du nouveau Front Populaire et fier d'avoir représenté l'ensemble des valeurs communes de la gauche, je voulais rappeler que je ne suis ni antisémite, ni fiché S, ni condamné pour violences conjugales, ni dealer et ni... j'en passe et je n'occupe pas non plus d'emploi fictif. Comment cela se fait-il, M. le Maire, M. le Directeur de la publication du magazine Energies, que des propos aussi offensants, diffamatoires, scandaleux apparaissent dans ce magazine ? Vous parliez de respect lors de précédents Conseil Municipaux, le respect est mort ce soir. Une pensée à tous les militants et militantes de l'ensemble des partis du Nouveau Front Populaire, qui, pour la plupart d'entre eux, animent la vie et font vivre la vie associative locale. Passons aux décisions, vous engagez près de 350 000 € de frais pour l'étude géotechnique et la mission de contrôle pour le CLSH, pourriez-vous nous dire quels sont les différents partenaires financiers de ce projet et leur part dans la participation de ce projet ?

Mme ZUNINO : Pour l'ALSH, nous sommes en cours de négociation avec le Département et avons un accord de principe avec la CAF qui va largement participer à la construction de ce centre de loisirs.

M. BESSAIH : C'est ce que vous m'avez dit la dernière fois mais ça n'a pas avancé depuis ?

Mme ZUNINO : Non.

M. BESSAIH : Largement participé, vous avez un ordre de grandeur ?

Mme ZUNINO : Ils ne se sont pas engagés sur un montant mais M. MUJICA a assisté à des réunions, peut-être qu'il peut apporter des précisions.

M. MUJICA : Nous n'avons pas de position ferme, nous savons une chose, c'est que l'on aura dans tous les cas, 20% minimum à notre charge, c'est la loi.

M. BESSAIH : Lors du dernier Conseil Municipal, vous avez parlé, M. MUJICA, qu'une étude sur une voie verte entre le moulin et le centre aérée était en train de se faire. Est-ce que vous avez eu des conclusions sur cette étude ?

M. MUJICA : Notre service environnement y travaille.

M. BESSAIH : Par rapport à la plateforme, si j'ai bien lu, il y a eu des relances pour le marché public de la plateforme, c'est ça ? Sur certains lots ?

M. MUJICA : Sur le lot 2.

M. BESSAIH : Est-ce qu'il y a une incidence sur la date d'ouverture ? Et quelle est la date d'ouverture prévue ?

M. MUJICA : Il n'y a aucune incidence, car il y a d'autres lots qui ont déjà été engagés (ex : désamiantage). La livraison du bâtiment est prévue pour fin d'été 2025.

Mme BENSADI : Bonsoir à tous. Je vois que concernant l'étude géotechnique pour la construction d'un ALSH, vous avez décidé de travailler avec l'entreprise SEBACO, qui est concepteur d'études et pour le cinéma aussi c'est la même entreprise ?

M. MUJICA : Oui.

M. DESHAIES : J'ai plusieurs questions à vous poser. Concernant l'entretien et la maintenance des centrales de chauffe, j'aurais aimé savoir si ça représentait une augmentation par rapport à 2023 ? Et surtout, combien ça représente d'heures de maintenance environ ?

M. MUJICA : C'est un forfait à l'intervention et puis après un forfait au dépannage, sachant que nous avons un service chaufferie, que quand ce sont des interventions qu'ils peuvent effectuer eux-mêmes, ils le font et après c'est vraiment l'appel à l'entreprise quand il y a de trop gros problèmes sur la chaufferie. Nous en avons changé une l'été dernier.

M. DESHAIES : Ensuite, vous avez un traitement des déchets d'activité économique, j'aurais aimé savoir qui produit ces déchets ?

M. MUJICA : La ville.

M. DESHAIES : Nous avons 96 000 € de distribution du journal municipal et divers supports, moi je ne reçois pas Energies chez moi, donc vous vous faites voler.

M. le MAIRE : C'est un vrai sujet, nous travaillons avec la société ADRAXO qui a déposé le bilan, et aujourd'hui, nous avons passé un marché avec La Poste et nous espérons que la distribution sera plus efficace. Nous encourageons les personnes qui ne reçoivent pas Energies de le signaler au service de la communication. Je sais que quelques fois c'est très surprenant, dans la même rue certaines personnes l'ont et d'autres ne l'ont pas. Sachant qu'il y a tout de même des magazines déposés à l'Office de Tourisme et à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

M. DESHAIES : J'arrive à me le procurer, ce n'est pas un souci, il est même en ligne.

M. le MAIRE : Certains n'arrivent pas à se le procurer donc je me permets de le souligner.

M. DESHAIES : Je trouve que 96 000 € pour un service tel qu'il est délivré ça fait un peu cher.

Mme BENSADI : Concernant l'acte d'engagement sur la SNEF et la vidéo surveillance, je voulais savoir combien il y avait de caméras ? Et surtout, combien de caméras sont installées sur la ville et combien sont opérationnelles aujourd'hui ?

M. le MAIRE : Je ne veux pas donner de mauvais chiffre mais nous sommes quasiment à 60 caméras aujourd'hui et l'objectif est de passer à 100 caméras. Je vous apporterai la réponse exacte et même les emplacements au prochain Conseil Municipal si vous le souhaitez.

M. LA PIANA : Dans les décisions du Maire, il y a 3 gros sujets qui sont, le cinéma, le centre aéré et la plateforme jeunesse. Concernant la plateforme jeunesse il y a marqué "relance lot 3" c'est le lot 2 ou le lot 3 ?

M. MUJICA : Le lot 3, pardon.

M. LA PIANA : Par rapport à la programmation d'investissement, vous êtes en dessous de ce qui avait été prévu cette année, donc je suppose que ce sera reporté sur l'année prochaine ?

Mme ZUNINO : A ce jour nous n'avons pas clôturé l'exercice donc nous ferons le point lorsque nous voterons le compte administratif. Nous n'avons pas spécialement de retard sur les travaux prévus sur l'année 2024 puisque nos procédures suivent leur cours et les uns s'enchaînent avec les autres. Le lot 1 intervient avant que nous ayons attribué le lot 2, donc à ce jour il n'y a pas de retard.

M. LA PIANA : Parce que la dépense par exemple sur le cinéma à l'heure actuelle est de 115 000 €, vous aviez prévu 730 000 € sur cette année. Donc ça, ce sera reporté. Cette somme-là a déjà été dépensée ? Je pose cette question car sur l'année prochaine, vous avez un prévisionnel de dépenses qui est très important en investissement donc je voulais savoir si les investissements qui n'ont pas été faits cette année, s'ils se reportent sur l'année prochaine, quelle capacité vous allez avoir pour les faire ? Car nous sommes déjà à 12,6 millions sur l'année prochaine et je vois que sur les 3 projets il y a des différentiels de 400 000 € et 500 000 € au moins à chaque fois, c'est l'inquiétude de savoir comment l'année prochaine nous allons payer ces investissements. Dans la mesure où il y avait eu un article dans le journal, Monsieur le Maire, dans lequel vous avez dit que je me trompais de chiffre mais en reprenant le PPI. Sauf s'il y a eu une modification sur le centre aéré, nous sommes bien sur un projet de plus de 12 millions d'euros et vous dans le journal vous avez dit que je donnais un mauvais chiffre et que nous étions à 8 millions, donc qu'est-ce que ça veut dire ? Aujourd'hui, vous avez une réduction d'enveloppe et un projet qui coûte moins cher ou nous sommes toujours sur un projet à plus de 12 millions d'euros et à ce moment-là, sur combien d'années ça va être impacté ? Parce que si nous reportons ça, l'année prochaine nous sommes pratiquement à 14 millions d'investissement que sur ces 3 projets. Donc mon inquiétude est de savoir comment cela sera financé ? Le prix de ce centre aéré est de combien réellement ? Et comment cela va être répercuté sur l'année prochaine ?

M. MUJICA : Quand Monsieur le Maire vous a dit 8 millions d'euros, c'est ni plus ni moins qu'au niveau de l'enveloppe travaux, le marché travaux est de 7,2 millions d'euros. L'enveloppe globale est de 12 millions d'euros, mais, l'enveloppe travaux c'est 7,2 millions d'euros. D'ailleurs, ah non mais vous ne pouvez pas le savoir puisque vous n'êtes pas venu à la CAO ni aux Commissions de Jury.

M. DESHAIES : Juste, vous parlez de la CAO, je voulais m'y rendre hier et malheureusement vous faites les CAO en plein après-midi et en semaine, les gens travaillent, comment faisons-nous pour venir ?

M. MUJICA : Oui mais ce n'est pas celle d'hier M. DESHAIES. Nos agents aussi travaillent.

M. DESHAIES : Dans ces cas-là, il ne faut pas nous reprocher de ne pas venir.

M. le MAIRE : Il n'y a rien que l'on vous reproche, on vous dit que vous n'y étiez pas, on ne vous a pas reproché de ne pas y être.

Mme ZUNINO : Comme je le disais, aujourd'hui, nous n'avons pas fait état, nous n'avons pas clôturé l'exercice 2024, il y a encore un trimestre entier pour payer encore des factures. Nous ferons le point à la clôture de l'exercice entre ce qui sera réalisé réellement, vous le verrez au moment du vote du compte administratif et ce qui sera reporté. Puis, nous passerons à la phase suivante qui est l'élaboration du budget 2025. Je rappelle qu'aujourd'hui nous avons phasé nos 3 gros projets en APCP donc avec un phasage annuel. J'ai les chiffres sous les yeux, en 2025 nous ne sommes pas

aux 12 millions dont vous venez de parler, sur les 3 projets, il est prévu en 2025, 1,2 millions pour le cinéma, 1,9 millions pour la plateforme, 6,3 millions pour le centre de loisirs. Si j'additionne, nous n'arrivons pas aux 12 millions en 2025 et nous ferons le point au moment de l'élaboration budgétaire, des besoins réels à payer à nos entreprises.

M. LA PIANA : Vous dites que vous êtes à combien d'investissement en 2025 ?

Mme ZUNINO : En 2025, les 3 projets qui ont été phasés et votés lors du vote du budget primitif 2024 et lors de la délibération "autorisation de programme", 1,2 millions d'euros pour le cinéma, 1,9 millions pour la plateforme et 6,3 millions pour le centre de loisirs.

M. LA PIANA : D'accord, donc nous ne sommes pas loin des 10 millions, moi je faisais état de ce qui était reporté. Par contre, quand vous me répondez M. MUJICA, que, moi je vous demande le coût d'un projet et que vous, vous me parlez du coût de construction, je vous parle, moi d'un projet finalisé. Et quand vous dites que le chiffre que je donne est faux, excusez-moi, c'est prendre les gens pour des imbéciles.

M. MUJICA : Pas du tout, je dis juste que c'est moi qui ai induit Monsieur le Maire en erreur en lui donnant ce chiffre-là.

M. LA PIANA : Donc vous reconnaissez l'erreur, d'accord.

M. MUJICA : Je n'ai pas dit que vous aviez donné un mauvais chiffre, j'explique juste pourquoi Monsieur le Maire a dit 8 millions d'euros. Parce qu'on est sur une enveloppe travaux à 7,2 millions d'euros environ.

M. LA PIANA : Parce qu'on persiste à dire, nous, que ce projet est très coûteux.

Mme RICHARD : Moi j'interviens toujours sur ce qui concerne le cimetière, au niveau de la fixation des tarifs pour les caveaux et les concessions. Ou nous l'avons oublié, ou les tarifs ne nous ont pas été donnés. Nous aurions aimé savoir quels étaient les tarifs pour une concession, qu'elle soit perpétuelle, pour 50 ans ou 30 ans. Quel est le prix et qui fait les travaux des caveaux ?

Mme CUCCHI-GILAS : Bonjour. Effectivement, ce doit être un oubli car nous en avons déjà discuté lors d'un précédent Conseil Municipal et il me semble bien avoir donné des tarifs. Aujourd'hui je n'ai pas porté ma pochette, je suis désolée. Mais par contre je peux vous fournir tout cela et vous fournir le nom de la société car là je ne l'ai pas en tête.

Mme RICHARD : J'ai cherché dans les comptes rendus de Conseils Municipaux, nous n'avons pas trouvé, c'est pour cela que je voulais vous les redemander. Dites-nous où ça se trouve et à ce moment-là je vais le chercher, sur quel compte rendu de Conseil Municipal ?

M. MUJICA : Publié le 3 juillet 2024.

Mme RICHARD : Sur quoi ?

M. le MAIRE : La décision 2024-46.

Mme RICHARD : Oui mais nous ne l'avons pas eue cette décision nous, on ne les reçoit pas. Il faudrait qu'on puisse les avoir. Ce qui nous gêne, nous dans l'équipe, c'est que les décisions du Maire, alors avant vous nous donniez ce qui avait été décidé et maintenant c'est juste le titre. C'est vrai, vous nous dites venez on vous les montre.

M. MAZILLE : Elles sont en ligne aussi.

Mme RICHARD : Je ne les ai pas vues en ligne.

M. MAZILLE : Elles y sont toutes.

Mme ZUNINO : Juste pour différencier, il y a deux sujets, il y a le prix des concessions, celui-ci ne bouge pas et ensuite il y a le prix des caveaux c'est celui-ci qui peut être amené à évoluer car nous refacturons à l'usager uniquement le prix de revient du caveau, il n'y a pas de bénéfices de la ville. Aujourd'hui, nous avons un marché attribué à la société STRADAL et c'est dans le cadre de ce marché que chaque année on prévoit la construction des caveaux par tranche en fonction des crédits budgétaires alloués. Cela détermine le prix du caveau qui est prévu dans le cadre de ce marché. Ensuite, toutes les décisions du Maire sont affichées à l'Hôtel de Ville et publiées sur le site internet (voir le temps de publication si elle est récente). M. MAZILLE vient de vérifier et elle y est.

M. LA PIANA : Je voudrais revenir sur quelque chose, j'ai entendu ce qu'a dit Jimmy et je ne veux pas que ça passe comme ça. Je viens de découvrir le journal et je trouve que ce qu'a dit Jimmy doit être entendu de façon très sérieuse car aujourd'hui dans le contexte politique dans lequel nous sommes, et dans une commune si nous sommes dans le mépris des uns et des autres par rapport aux valeurs que les uns et les autres défendent, où va la démocratie ? Nous pouvons être d'accord ou pas d'accord et je ne savais pas que Jimmy avait ressenti cela et qu'il avait reçu ces propos. Je voulais lui témoigner mon soutien et je pense que l'équipe est d'accord avec moi.

M. BESSAIH : Je ne le prends pas personnellement mais ça n'a rien à faire dans un journal local, tout simplement. Surtout quand les enfants commencent à lire.

M. le MAIRE : C'est une tribune qui n'engage que celui qui l'écrit.

M. BESSAIH : Il y a un Directeur de la publication, je suis quand même un fonctionnaire de la république, j'ai des enfants en face de moi toute la journée, on me traite de dealer... Je trouve que c'est un peu juste, vous laissez passer ça Monsieur le Maire, vous n'avez eu aucune réaction quand j'ai fini de parler. Je trouve ça léger, mais effectivement, il y a des opinions, on peut les respecter. Vous nous avez demandé de se respecter, moi je n'ai jamais manqué de respect à personne il me semble. Ce n'était peut-être pas visé pour moi, c'est certains candidats, c'est toujours pareil mais que ça reste dans un journal local, beaucoup de personnes me connaissent, comme vous Monsieur le Maire et M. MUJICA aussi, je ne trouve pas ça normal. On peut vous dire que vous êtes complice d'avoir laissé passer ça, je ne pense pas mais il y a quand même des propos lamentables, ça va loin, le "dealer" et le "j'en passe", ça veut dire quoi "j'en passe" ?!

M. LA PIANA : C'est quand même important que nous débâtons là-dessus mais je viens de découvrir que c'est mon nom qui est cité dans la rubrique "je déplore que des élus comme M. LA PIANA aient fait le choix de soutenir une formation politique qui porte en elle des antisémites, des fichés S, des condamnés pour violence conjugales, des dealers et j'en passe". Heureusement que d'autres pensent autre chose de moi.

M. le MAIRE : Il n'y a pas de complicité M. BESSAIH, vous le savez très bien. C'est compliqué de censurer des propos.

M. BESSAIH : On ne peut pas censurer quelqu'un qui dit que je suis antisémite ? C'est nouveau ça.

M. le MAIRE : Est-ce que c'était personnel Jimmy ? Je ne suis pas certain.

(Pas de micro, incompréhensible).

M. BESSAIH : Je vais passer moi pour le méchant ? C'est scandaleux Monsieur le Maire, vous nous demandez de se respecter, le prochain Conseil Municipal, on traite un opposant politique d'antisémite, de dealer... Attendez, je suis professeur, j'ai une réputation quand même. C'est scandaleux que ce soit dans un journal local.

M. LA PIANA : Je suis désolé, moi mon nom est clair et net et en plus pour une fois il n'y a pas de faute d'orthographe sur mon nom.

(Pas de micro, incompréhensible).

M. le MAIRE : Y-a-t-il d'autres observations ?

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - Approbation du PV du Conseil Municipal du 06 juin 2024

M. le MAIRE. : *(Lecture du rapport)*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-23 ;

Vu le projet de procès-verbal du Conseil municipal du 06 juin 2024 joint en annexe.

Le procès-verbal a pour finalité d'établir et de conserver les faits et décisions des séances du Conseil Municipal.

Il doit dès lors, être approuvé par les conseillers municipaux présents à la séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-23 du CGCT.

Les conseillers municipaux étant maîtres de la rédaction des procès-verbaux, ils peuvent formuler leurs observations avant leur adoption.

Où l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article Unique :

D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 06 juin 2024.

Discussion :

M. le MAIRE. : Y-a-t-il des observations ? Nous allons procéder au vote.

Adopté à l'**UNANIMITÉ** des suffrages
exprimés

2 – Attribution d'un mandat spécial aux élus se rendant en Arménie dans le cadre du projet de jumelage

M. MAZILLE. : *(Lecture du rapport)*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L, 2123-18 et R,2123-22-1 ;

Vu la convocation de la Commission Culture le 10/09/2024 ;

Vu la délibération n°01 du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020 portant élection du Maire de Gardanne ;

Vu la délibération n°02 du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020 déterminant le nombre d'adjoints au Maire ;

Vu la délibération n°03 du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020 portant élection des adjoints au Maire ;

Vu la délibération N°2022-80 du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2022 d'installation d'une nouvelle conseillère municipale – Madame Sylvia POLLET.

Arnaud MAZILLE explique à l'assemblée que la commune souhaite s'engager dans un projet de jumelage avec une ville étrangère arménienne en raison des liens historiques qui unissent la France et l'Arménie, de l'attachement et de l'engagement profond de Gardanne dans la cause arménienne et du nombre important de descendants du peuple arménien à Gardanne.

En ce sens, des échanges ont été entrepris avec la commune d'Alaverdi, afin d'établir des liens forts et durables avec elle. Cette commune a répondu favorablement à la proposition d'établir un jumelage avec Gardanne. Le choix s'est porté sur la commune d'Alaverdi en raison de son caractère minier, industriel, et de ses liens historiques avec la France et les Français.

Cette délégation aura pour but de découvrir l'Arménie et la ville d'Alaverdi, sa culture, ses spécificités, de rencontrer ses habitants et sa municipalité afin de définir les futurs axes de travail et de collaboration dans le cadre du jumelage. Le jumelage aura pour but de mettre en œuvre des partenariats culturels, mémoriels, sportifs, économiques, sociaux, humanitaires... L'objectif sera aussi d'organiser des échanges mutuels des différentes générations entre les deux communes.

Il est proposé, suite à l'invitation du Maire d'Alaverdi, dans le cadre des relations historiques d'amitié entre la France et l'Arménie, qu'une délégation d'élus se rende en Arménie du 14 septembre au 20 septembre.

Dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil Municipal peuvent être appelés à effectuer, sous certaines conditions, des déplacements à l'étranger.

Un mandat spécial est une mission précise, limitée dans la durée, nécessitant des déplacements inhabituels et indispensables, et accomplie dans l'intérêt des affaires municipales.

Il revient au Conseil Municipal d'attribuer de tels mandats spéciaux aux élus désignés, préalablement à la mission, et de déterminer les conditions de prise en charge des frais occasionnés.

Selon le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 article 5, les administrations peuvent conclure dans le respect des règles de la commande publique, directement avec des compagnies de transport, des établissements d'hôtellerie ou de restauration, des agences de voyages, et autres prestataires de services, des contrats ou conventions, pour l'organisation des déplacements.

La prise en charge de ces frais est assurée dans les conditions définies par le décret fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires.

Tous les autres frais des élus à l'occasion d'un mandat spécial peuvent également donner lieu à remboursement, dès lors qu'ils apparaissent comme nécessaires au bon accomplissement du mandat, et qu'ils peuvent être justifiés.

Ce déplacement dans une ville jumelée peut donc faire l'objet d'un mandat spécial dans les conditions suivantes :

Nom des élus : Hervé GRANIER, Maire, Sandrine ZUNINO, Arnaud MAZILLE et Sylvia POLLET, élus.

Dates : 14 au 20 septembre 2024 pour M. GRANIER, Mme ZUNINO et Mme POLLET, M. MAZILLE du 14 au 18 septembre 2024,

Destination : Erevan puis Alaverdi

Moyen de transport : Avion

Où l'exposé des motifs rapporté,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

De donner mandat spécial à Hervé GRANIER, Maire, Sandrine ZUNINO, Arnaud MAZILLE et Sylvia POLLET, élus pour leur déplacement dans le cadre du jumelage avec la commune d'Alaverdi (Arménie) du 14 au 20 septembre 2024.

Article 2 :

D'inscrire ces prises en charges sur justificatifs au budget de la Commune pour l'exercice 2024.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans ce cadre.

Discussion :

Mme GUIDINI-SOUCHE : Bonsoir à toutes et à tous. Depuis le début de ce projet, notre groupe soutient l'initiative d'un jumelage avec une ville d'Arménie, et nous l'avons signifié en votant favorablement les divers points à ce sujet. Ce jumelage a une portée symbolique pour toutes les Arméniennes et tous les Arméniens de notre ville issus de la diaspora qui a fui le génocide de 1915 pour lesquels, Gardanne a été une terre d'accueil, comme elle ne cessera de l'être, pour ceux qui fuiront ensuite la guerre, le fashisme et la faim. Pour nous, ce jumelage a aussi une dimension politique, puisqu'il permet de sceller des liens de solidarité et de fraternité avec un peuple en lutte qui résiste encore aujourd'hui contre les tentatives d'annexion au Haut-Karabagh par l'Azerbaïdjan. Ce peuple résistant, dont nous célébrons chaque année la mémoire à Gardanne à l'initiative du Conseiller Départemental Communiste, Claude JORDA au travers de l'hommage à Missak MANOUCHIAN, ce résistant des Francs-Tireurs, partisans main-d'œuvre immigrée, qui donna sa vie pour la liberté de la France. Aussi, aurions-nous aimé être associés à ce travail de jumelage et qu'un membre de l'opposition, nous avons pensé à Patricia SPREA, de par sa connaissance du pays et de sa population, puisse participer à cette délégation pour incarner l'union de notre ville sur ce projet. Mais une commission culturelle convoquée hâtivement, 2 jours seulement avant le Conseil Municipal, ne nous permet pas de concrétiser cet engagement. La faute, nous dit-on, à un protocole particulier de réservation de billets et à une date choisie par le Maire d'Alaverdi. Nous avons plutôt l'impression qu'il s'agit d'une volonté de ne pas nous associer. Qu'on ne vienne pas nous reprocher, comme il a pu être fait de ne pas nous être portés volontaire, puisque systématiquement, lorsque nous demandons d'intégrer des commissions de suivi de projets, on nous renvoie à notre position d'opposant. Nous avons tout de même pris note de l'engagement de la commission culture de nous inviter prochainement à travailler sur ce projet et nous espérons que ce sera concrétisé. Mais sur ce mandat spécial, nous voterons contre, pas contre le projet que nous soutenons pleinement mais nous pensons que ce doit vraiment être un projet commun et nous voulons que l'opposition soit associée.

M. MAZILLE : Je vais apporter dans ce Conseil Municipal, la même réponse que j'ai apportée lors de la commission culture, à savoir que naturellement, tous ceux qui voudront s'associer aux démarches qui seront entreprises dans le cadre du jumelage, qu'il soit élu ou non élu, qu'il soit dans le cadre associatif, économique ou autre pourront le faire. Néanmoins, il s'agit ici d'une délégation qui est organisée et on y va en tant qu'éclaireur pour découvrir la commune donc c'est naturellement une délégation qui se fait sur un comité relativement restreint avec les élus de la majorité qui ont travaillé depuis maintenant plus de 2 ans à la fois sur la thématique et la cause arménienne, et aussi sur cette thématique jumelage. C'est pour ça que cette délégation est ainsi composée, avec 2

personnes de la communauté arménienne de Gardanne qui nous accompagneront. Néanmoins, je trouve fort dommage que vous votiez contre ce mandat parce que pour moi, et le mandat, et le projet de jumelage vont de pair et je pense que c'est une belle occasion de pouvoir mettre en rapport les paroles que vous avez pu tenir, exactes.

Mme BENSADI : Effectivement, moi je soutiens, tout comme mes collègues, ce parrainage. Par contre, je trouve indécent, le fait que vous partiez à 4 élus. Que vous alliez vous, Monsieur le Maire, ainsi que l'élu au parrainage, ça me paraît tout à fait normal. Surtout vu les difficultés financières de la collectivité. N'oublions pas que l'année dernière vous avez refusé un bus scolaire pour une école car justement elle avait épuisé tout son budget, vous n'aviez absolument pas fait de rallonge. Et là, vous vous permettez de partir à 4 sur un séjour, je trouve indécente cette délibération.

M. MAZILLE : Je trouve que le terme indécent est en lui-même indécent d'être employé dans le cadre de la cause arménienne. C'est un avis très personnel, nous partons avec les élus qui travaillent sur le sujet, vous pouvez dire 4, vous pouvez dire 2, si on était accompagnés d'un élu de l'opposition ça ferait peut être plus, la question n'est pas le nombre, la question sont ceux qui travaillent sur la cause. Et comme je l'ai dit, plus tard, tous ceux qui voudront s'y associer pourront le faire. Mais à un moment donné, Mme BENSADI, parler d'indécence dans le cadre d'un projet de jumelage, qui est un projet culturel sans précédent dans l'histoire de Gardanne, puisque Gardanne n'a pas à ce jour de lien de ville jumelle avec aucune ville dans le monde. Je trouve que c'est un peu dommage de venir piétiner ce travail qui va être fait et cette démarche qui est engagée dans le cadre de cette délégation qui sera mixte entre les élus et les représentants de la communauté arménienne.

Mme BENSADI : Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, je trouve le projet très intéressant par contre ce que je trouve indécent, c'est la dépense qui a été faite en lien avec ce déplacement. Ce que j'ai entendu dire également, c'est qu'il y allait avoir une association au niveau du sport, alors pourquoi ne pas prendre votre élu ou votre adjoint au sport avec vous ? Vous avez dit que vous intégrez à ce projet-là, tous les élus qui ont travaillé sur ce parrainage.

M. MAZILLE : C'est un projet de jumelage et pas de parrainage.

Mme BENSADI : Pour moi c'est la même chose parrainage ou jumelage. Vous dites que tous les élus qui ont travaillé sur ce sujet font le déplacement, donc ce qui veut dire qu'au niveau du sport, c'est vous qui avez travaillé.

M. MAZILLE : Non, vous me faites dire ce que je n'ai pas dit. Le sport, que j'ai cité au titre de la culture, du social et de l'humanitaire seront les futurs axes du jumelage, sur lesquels, à ce jour nous n'avons pas travaillé, sur lesquels nous allons faire un état des lieux en nous rendant sur la commune d'Alaverdi et à notre retour, nous aurons l'occasion d'instaurer un comité en vue de préparation du jumelage, autour duquel seront associés tous ceux qui le voudront et là nous pourrions travailler thématique par thématique, axe par axe. Je trouve dommage de polémiquer quand même sur une cause qui est assez noble.

Mme BENSADI : Et après vous repartirez avec tous les élus qui ont travaillé sur ce projet.

M. MAZILLE : Non, vous ne m'avez pas écouté. Après, l'objectif est que ce soit les représentants de la commune d'Alaverdi qui viennent à Gardanne pour signer le jumelage.

Mme BENSADI : Ca j'ai bien compris M. MAZILLE, je ne suis pas idiote quand même. Toujours est-il, je voterai contre, contre votre déplacement et pas contre le jumelage.

M. MUJICA : Je voudrais juste préciser, concernant le bus, effectivement l'an dernier, lors de la rentrée de septembre, il y avait une ou deux écoles qui avaient utilisé la totalité du budget bus mais on ne les a pas laissées sur le carreau, on a accordé des crédits supplémentaires. Je ne peux pas vous laisser dire qu'ils n'ont pas eu de bus, c'est un mensonge ça. Toutes les écoles sont parties où elles voulaient partir. Et quand il leur a manqué des crédits car ils avaient consommé le budget de l'année civile sur 6 mois, nous avons fait des allonges.

Mme BENSADI : Eh ben c'est très bien.

M. MUJICA : Donc vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas de moyens pour les bus.

Mme BENSADI : Eh ben ça je ne l'ai pas su.

Mme SPREA : Bonsoir à tous. Monsieur le Maire, en préambule, je tiens à préciser que je suis à 100% d'origine arménienne pour ceux qui ne le savent pas. Il n'y a aucune jalousie ou rancœur de ne pas avoir été choisie en qualité de conseillère municipale d'opposition. Nous sommes d'accord avec ce projet de jumelage mais nous allons nous abstenir sur cette délibération en raison des modalités d'organisation de ce déplacement. A quelques jours de votre départ, vous nous présentez très tardivement ces deux délibérations. Nous ne comprenons pas l'intérêt de partir en délégation de 4 élus. Quelle en est la plus-value sur ces choix ? Pourquoi ne pas avoir choisi une équipe réduite pour votre première visite à Alaverdi ? Monsieur le Maire, l' élu au parrainage et la Présidente de l'amicale des arméniens étant donné que c'est un voyage de découverte. Pouvez-vous nous donner le programme de vos journées dans les 2 villes ? Et qui prendra en charge les dépenses à Erevan et Alaverdi ? Merci.

M. MAZILLE : D'une part, qu'est-ce qui explique le calendrier du fait que nous présentons cette délibération aujourd'hui ? Comme vous le savez, au printemps, Monsieur le Maire s'est rendu en Arménie et c'est à cette occasion-là qu'a été formulée par le Maire d'Alaverdi, l'invitation. Cette invitation-là a été explicitée à nous tous et à la population lorsque nous avons organisé à la Maison du Peuple, la soirée pour l'Arménie. Suite à cela, depuis, nos services ont travaillé et pour organiser une délégation il faut du temps, contrairement à nous tous, nous ne pouvons pas réserver des billets d'avion en ligne, nous ne pouvons pas réserver un hôtel sur Booking. Il a fallu faire une consultation pour sélectionner une agence de voyage pour qu'elle puisse ensuite proposer les prestations qui vont avoir lieu et ce qui explique qu'on vous a présenté ceci lorsque le travail avait été fait. D'autant plus que le calendrier s'est concordé avec les vacances de juillet/août, vous vous doutez bien que les échanges n'ont pas été aussi rapides comme nous l'aurions souhaité. D'autant plus que ce voyage a été construit avec d'une part la commune d'Alaverdi, pour qu'elle ait le programme et le calendrier et d'autre part avec le corps diplomatique représentant la France en Arménie, avec l'ambassade de France en Arménie. En ce qui concerne le programme, nous pourrions éventuellement vous faire passer le programme détaillé. Il y a plusieurs volets dans le cadre de cette délégation, il y aura d'abord un volet à Erevan, mémoriel lors duquel nous nous rendrons à la flamme éternelle où Monsieur le Maire déposera une gerbe au nom de la commune, une rencontre avec le corps diplomatique à Erevan, nous aurons aussi tout un tas de visites et découvertes sur le plan culturel et le second volet se déroulera à Alaverdi. Nous avons souhaité découvrir plusieurs secteurs à Alaverdi, y compris visiter une école, un hôpital et pouvoir justement recenser tous les besoins sur le plan humanitaire sur lesquels nous serons amenés à travailler dans le futur.

Mme ZUNINO : Il y a un Conseil Municipal qui été très marquant, il s'agit de celui du 28 septembre 2023, où successivement tous les groupes ont pris la parole pour soutenir la cause arménienne. Je vais citer certains propos :

- M. JORDA : "Nous nous associons ce soir à toutes les initiatives qui pourront être prises en ce sens au niveau de notre ville."
- Groupe M. LA PIANA : "Pour laquelle notre groupe et tous les groupes s'associent à tout ce qui vient d'être dit. Pour dire à l'amicale des arméniens on est là quelles que soient les tendances politiques, nous serons tous complètement solidaires de ce qui peut se passer."

Aujourd'hui vous avez pris successivement la parole pour dire, nous voterons contre mais attention, nous soutenons la cause arménienne et le projet, nous sommes juste contre votre délégation. Sauf que si aujourd'hui nous ne partons pas en délégation, on ne peut pas signer un jumelage. A ce que je sache, les outils modernes sont bien, les visioconférences c'est bien mais si on ne va pas découvrir le pays, si on ne va pas découvrir de quoi ils ont besoin là-bas, dans quelle situation vivent toutes ces familles et notamment après les dégâts qu'il y a eus et les inondations, la région de Lori a été inondée en 2024. Ce soir vous vous cachez, vous vous donnez bonne conscience en nous disant, non nous soutenons la cause arménienne, laissez-moi finir s'il vous plaît, je vous ai tous écoutés attentivement. Aujourd'hui moi je suis choquée que l'on n'arrive pas à réunir, au-delà des idées politiques sur un projet de jumelage qui tient à cœur nous municipalité mais, soi-disant vous tous, pour la cause arménienne et tous les habitants qui nous regardent. Gardanne est nourrit d'un peuple arménien qui nous regarde et aujourd'hui, la ville de Gardanne, en 43 ans n'est jumelée à aucune ville. Aujourd'hui, nous le faisons, ça nous tient à cœur et vous regardez cette délégation alors que c'est du bon sens d'aller à Alaverdi pour concrétiser ce jumelage. Vous vous donnez juste une seule bonne conscience en disant "nous soutenons le jumelage". Il faut que les paroles se concrétisent ensuite dans les actes.

Mme GUIDINI-SOUCHE : Pour notre part, nous ne contestons absolument pas la délégation, au contraire, puisque nous aurions aimé que ça se prépare en amont pour qu'il y ait un membre de l'opposition qui puisse vous accompagner. Nous, la seule remarque que nous faisons, c'est que l'on voudrait que ce soit vraiment un projet commun. N'y voyez pas d'attaque, je vous sens très émue, je comprends votre émotion, c'est un sujet qui nous tient à cœur. Ce que nous signifions symboliquement, (la question 3 nous allons voter pour) c'est vraiment que nous aussi ça nous tient à cœur, vraiment nous souhaitons participer à ce projet. Dans le cadre de ce projet, nous mettrons nos différents politiques de côté, c'est justement ça que l'on signifie en votant contre, ça ne vous empêchera pas de partir. C'est une occasion loupée, espérons que la prochaine fois nous ne louperons pas pour une fois de travailler ensemble sur un sujet qui nous réunit tous. Je ne pense pas du tout que notre discours soit une attaque contre les arméniennes et les arméniens de notre ville et qu'on se soit par ce vote-là désolidarisés de la cause. Ce n'est pas du tout comme cela qu'il faut entendre notre positionnement. J'espère que les choses sont claires et que cela va s'apaiser car ce n'est pas du tout notre but.

Mme BENSADI : Eh bien moi je vais faire exactement la même remarque, moi je ne suis pas contre le départ de certains élus pour ce jumelage, je suis contre le fait que vous partiez à 4. Mais je suis pour un jumelage avec cette ville comme ce qui a été décidé.

M. LA PIANA : Nous pouvons comprendre l'émotion, mais la manière dont vous avez exprimé les choses n'est pas tout à fait juste. Vous laissez entendre, et ça pourrait être ressenti comme de la manipulation car c'est comme cela que je le ressens, que nous sommes contre ce projet. Quand il y a eu une manifestation à Marseille pour soutenir la population arménienne, qui était dans le bus ? Vous y étiez et on y était aussi. Et depuis ce moment-là, nous aurions pu très bien travailler sur ce projet ensemble et nous n'aurions pas découvert ces choses à la dernière minute et l'opposition aurait

pu être intégrée. Donc, c'est trop facile de nous renvoyer que nous sommes contre cette cause alors que ça fait longtemps que vous auriez pu nous intégrer dans le projet. Puisque dans ce bus nous y étions ensemble et nous sommes allés ensemble manifester sans aucune différence politique entre vous et nous. Excusez-moi, mais là vous exagérez un peu.

M. DESHAIES : Tout ce qui a été dit au niveau du soutien, vous en avez très bien parlé tous avec beaucoup d'émotion. Je vais juste détonner dans le discours, j'aimerais savoir, puisque je n'ai pas bien compris, combien de personnes y vont exactement, élus et association ?

M. MAZILLE : 6 personnes, 4 élus et 2 personnes représentant la communauté arménienne.

M. DESHAIES : Bien. Est-ce que vous avez fait le bilan carbone de votre voyage ? Je peux vous dire que vous allez émettre à 6 personnes, 9.6 tonnes de CO2. Alors, je vois M. MUJICA qui rigole, vous devez me prendre pour un fou mais peut-être que vous avez raison de me prendre pour un fou, je ne sais pas. Sauf que Winston CHURCHILL il disait "La grande leçon de la vie, c'est que parfois ce sont les fous qui ont raison". Est-ce que c'est vraiment raisonnable d'utiliser de l'argent public pour détruire la planète ? Puisque c'est de la destruction de planète pure et simple.

M. MAZILLE : A ce jour il n'existe pas d'autre moyen pour se rendre en Arménie. Alors certes, lorsque nous nous sommes vus lors de la soirée pour l'Arménie, nous avons eu le retour d'expérience d'une personne qui y est allée à pieds, ça a pris 4 mois, bon... je ne pensais pas qu'on allait s'absenter 4 mois pour se rendre en Arménie. M. DESHAIES, soyons un peu sérieux, nous nous rendons dans un pays loin, en dehors de l'Union Européenne, il est normal d'emprunter le mode de transport adéquat.

M. DESHAIES : J'en reviens à ce moment-là à ce que dit Kafia, vous partez à 6 quand même.

M. le MAIRE : Je demande le silence sinon je vais suspendre la séance. Je demande juste que lorsque l'on prend la parole, on la demande et je la donne sans problème.

M. MAZILLE : Je comprends vos considérations et soucis environnementaux M. DESHAIES, nous les partageons. Mais je pense que ce projet de jumelage et de coopération avec la ville d'Alaverdi dépasse justement ces considérations et qu'il faut faire ce qu'il faut. Oui il faut qu'on s'y rende, pour découvrir, pour travailler... Je pense que le jumelage par Skype ou Zoom n'est pas satisfaisant sur le plan humain. Je vais un peu caricaturer mais nous ici nous sommes bien, nous sommes au chaud, nous sommes confortables, nous n'avons pas de bombes qui nous tombent sur la tête voilà. Eux c'est un peu tout l'inverse en Arménie, donc ce serait facile de rester dans notre petit confort européen et de les laisser, eux, dans leur misère du Moyen-Orient et de dire, nous faisons les choses à distance, surtout n'allons pas là-bas, ne nous voyons pas pour des considérations environnementales. Ne vous inquiétez pas, je pense que nous faisons tous attention dans nos déplacements au quotidien, nous sommes beaucoup à prendre les transports en commun, ça compensera largement le CO2 qui aura été émis pour ce voyage. A un moment donné, M. DESHAIES, nous n'allons pas arrêter de nous déplacer et surtout, on ne va pas empêcher que des communes comme Gardanne ou comme d'autres communes en France puissent jumeler et coopérer avec l'Arménie ou avec d'autres villes de pays en souffrance.

M. le MAIRE : Mesdames et Messieurs, les élus de cette assemblée, je crois que chacun a pu s'exprimer librement sur le sujet. Ce qu'il se passe en Arménie depuis des décennies, tout le monde le sait. Quand on voit le peuple arménien de Gardanne avoir autant d'émotion, quand on voit notre Présidente de l'Amicale des Arméniens de Gardanne avoir les larmes aux yeux, quand elle parle de son peuple, quand elle parle de ses racines, je crois qu'aujourd'hui, il va falloir bien réfléchir quand vous allez voter. Vous vous êtes exprimés, moi je peux le comprendre, mais réfléchissez bien quand vous allez voter. C'est important car nous allons nous engager sur des décennies avec des Maires différents, pas uniquement Hervé GRANIER. Je vous demande de bien réfléchir, ça reste mon avis personnel, j'ai bien aimé le discours de Mme GUIDINI-SOUCHE qui a apaisé et a été très compatissante dans ses propos. Je vous demande de réfléchir car c'est important de voter qu'une décision sur deux ou de se dire qu'on y va pour soutenir un peuple en souffrance et qui a besoin de nous. Réfléchissez bien lorsque vous allez lever la main pour dire, je vote pour, je m'abstiens ou je vote contre, nous pouvons changer d'avis en l'espace de 10 minutes et après avoir écouté tout le monde.

Adopté à la MAJORITE des suffrages exprimés
Par 23 voix POUR (Groupe de la Majorité, B. PRIOURET)
4 ABSTENTIONS (J.M LA PIANA, M.C. RICHARD, P. SPREA, L. DESHAIES)
6 voix CONTRE (P.PONSART avec procuration C.JORDA, J. GUIDINI-SOUCHE avec procuration S.GAMECHE, J. BESSAIH, K. BENSADI)

3 – Attribution d'une subvention exceptionnelle pour "L'Amicale des Arméniens de Gardanne et sa région"

M. MAZILLE. : *(Lecture du rapport)*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611- 4 et L.2311- 7 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu l'instruction budgétaires et comptable M57 ;

Vu la demande de subvention formulée par l'Amicale des Arméniens de Gardanne et sa région ;

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif du Budget Principal pour l'exercice 2024.

Les associations déclarées peuvent recevoir des subventions de l'État, des Départements, des Communes et par extension, des établissements publics. La subvention doit être sollicitée et les collectivités publiques disposent d'un pouvoir discrétionnaire pour l'accorder ou la refuser.

Consciente de la place importante qu'elles occupent tant dans les domaines économique, social, sportif que culturel, la commune de Gardanne entend soutenir son tissu associatif.

Mettant en avant le projet de jumelage avec la ville d'Alaverdi en Arménie, l'Amicale des Arméniens de Gardanne et sa région demande l'attribution d'une subvention spécifique, afin d'organiser un voyage d'étude qui aura pour but d'organiser une rencontre officielle entre les représentants des deux communes et de définir les modalités du projet.

A ce titre, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « L'Amicale des Arméniens de Gardanne et sa région » dans le cadre de l'organisation d'un voyage d'étude qui se tiendra du 14 septembre 2024 au 20 septembre 2024 à destination d'Erevan puis d'Alaverdi.

Où l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

D'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 500 € à l'Amicale des Arméniens et Gardanne et sa région pour :

- L'organisation d'un voyage d'étude qui se tiendra du 14 septembre 2024 au 20 septembre 2024 à destination d'Erevan puis d'Alaverdi : 3 000 €
- Un projet d'aide humanitaire avec l'Arménie : 500 €

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention ci-annexé.

Article 3 :

L'Association concernée devra fournir un compte-rendu financier attestant de la conformité de la dépense effectuée à l'objet de la subvention (article 10 de la loi du 12 avril 2000).

Article 4 :

De dire que les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024.

Article 5 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Discussion :

M. le MAIRE. : Vive la France, vive l'Arménie, vive la ville de Gardanne et vive la ville d'Alaverdi.

Adopté à l'**UNANIMITÉ** des suffrages
exprimés

4 – Création de trois emplois permanents d'enseignants de musique

Mme ZUNINO. : *(Lecture du rapport)*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.313-1 et L.332-8 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de la collectivité.

Sandrine ZUNINO rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique.

Les besoins de service au sein de l'École Municipale de Musique nécessitent la création de trois emplois permanents d'Enseignants de Musique relevant de la catégorie hiérarchique B, afin d'exercer les missions suivantes :

- **1er poste** : enseigner le violoncelle, la formation musicale et diriger les orchestres à l'école – à temps complet à raison de 20/20^{ème}
- **2ème poste** : enseigner la trompette à l'école de musique et à l'orchestre à l'école – à temps non complet à raison de 13/20^{ème}
- **3ème poste** : enseigner la batterie – à temps non complet à raison de 12/20^{ème}

Pour les trois postes :

- Organiser et suivre les études des élèves ;
- Évaluer les élèves ;
- Conduire des projets pédagogiques et artistiques à dimension culturelle, en lien avec le projet d'établissement ;
- Faire de la veille artistique et entretenir de la pratique ;
- Participer, en dehors du temps de cours aux actions liées à l'enseignement (préparation de cours, réunions pédagogiques, renseignement du dossier de l'élève, réception de parents d'élèves sur rendez-vous, encadrement d'élèves lors des productions publiques liées à leur activité pédagogique, jurys internes à l'établissement) ;
- Participer à des actions de formation continue, de sensibilisation et de découverte par la pratique ;
- Expertiser et conseiller les praticiens amateurs.

Ces emplois pourront également être pourvus par des agents contractuels territoriaux.

Le recrutement d'un agent contractuel territorial est rendu possible en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires.

Le cas échéant l'agent contractuel est recruté pour une durée maximale de trois ans compte tenu des missions particulières à effectuer dans le domaine de la Musique. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une formation supérieure dans le domaine de la Musique et/ou justifier d'une expérience significative dans ce domaine.

La rémunération sera calculée par référence au grade d'Assistant d'Enseignement Artistique à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire afférent à ce cadre d'emploi.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale et n° 2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Où l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

De créer trois emplois permanents d'Enseignants de Musique, relevant de la catégorie hiérarchique B, correspondant au grade d'Assistant d'Enseignement Artistique :

- Discipline violoncelle 20/20ème, temps complet
- Discipline trompette 13/20ème, à temps non complet
- Discipline batterie 12/20ème, à temps non complet

Se réserver la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'art L332-8 2° du code général de la fonction publique susvisé.

Article 2 :

De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Discussion :

Mme ZUNINO : Cette délibération répond à deux orientations importantes de notre municipalité, d'une part promouvoir l'enseignement et la pratique artistique au sein de notre école de musique dans un contexte de modernisation et de déménagement de nos écoles dans le futur espace "La plateforme". Et d'autre part, de poursuivre la politique de déprécarisation du personnel municipal, précisément dans un service dans lequel, l'intégralité des enseignants ont un statut de vacataire.

Adopté à l'**UNANIMITÉ** des suffrages
exprimés

5 – Création d'un emploi permanent d'enseignant arts plastiques

Mme ZUNINO : (*Lecture du rapport*)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.313-1 et L.332-8 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels.

Sandrine ZUNINO rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique.

Les besoins de service au sein de l'École Municipale d'Arts Plastiques nécessitent la création d'un emploi permanent d'Enseignant d'Arts Plastiques relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet afin d'exercer les missions suivantes :

- Enseignement des arts plastiques à des adultes ainsi qu'à des enfants et adolescents entre 6 et 17 ans dans le cadre d'ateliers pluridisciplinaires : peinture – dessin – volume ;
- Concevoir un projet pédagogique en lien avec le projet d'établissement ;
- Participer de façon active aux réflexions pédagogiques ;
- Participer aux réunions pédagogiques et événements de la structure ;
- Participer de façon transversale aux actions culturelles avec les partenaires ;
- Implication dans les projets de l'école – au sein de la structure et hors les murs.

Cet emploi pourra également être pourvu par un agent contractuel territorial. Le recrutement d'un agent contractuel territorial est rendu possible en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires.

Le cas échéant l'agent contractuel est recruté pour une durée maximale de trois ans compte tenu des missions particulières à effectuer dans le domaine des Arts Plastiques. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une formation supérieure dans le domaine des Arts Plastiques et/ou justifier d'une expérience significative dans ce domaine.

Sa rémunération sera calculée par référence au grade d'Assistant d'Enseignement Artistique à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire afférent à ce cadre d'emploi.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale et n° 2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Où l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

De créer un emploi permanent d'Enseignant d'Arts Plastiques, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B, correspondant au grade d'Assistant d'Enseignement Artistique. Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel.

Article 2 :

De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Adopté à l'**UNANIMITÉ** des suffrages
exprimés

M. le MAIRE : La délibération n°6 a été retirée de l'ordre du jour et vous sera présentée au prochain Conseil Municipal. En effet, nous avons reçu entre temps de nouvelles informations du notaire concernant les conditions de la vente.

Questions diverses :

Question de Mme BENSADI : Je réitère à nouveau notre demande concernant la traçabilité des produits issus de l'agriculture biologique servis dans les restaurants municipaux. Cela fait un an que nous attendons la réponse et trouvons regrettable de devoir faire intervenir la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs).

La restauration scolaire a été renouvelée pour son Label Ecocert niveau 1, pourrions-nous avoir les conclusions de l'audit Ecocert Label en cuisine ? Quelles sont les intentions de la collectivité par rapport à ce Label ? Allez-vous prétendre au niveau 2 ?

Concernant la loi, Egalim exige depuis janvier 2024, le tri à la source des biodéchets. Qu'avez-vous mis en place ? Qui récolte ces biodéchets ? Où sont-ils acheminés ? Quelle est la quantité de biodéchets sur 1 mois ?

Concernant la restauration scolaire, nous allons poursuivre l'objectif de consolider ce niveau 1, avec une progression à 30% de Bio pour l'année prochaine en misant sur la production du Parc Agro qui devrait augmenter du fait de l'installation d'une serre de type tunnel maraicher.

Le niveau 2, restant un objectif mais plutôt pour 2026.

Pour ce qui du Bilan ECOCERT, il est à votre disposition auprès de mon directeur de Cabinet.

Vous pourrez le récupérer quand vous le souhaitez.

Concernant votre question sur la loi EGALIM, la collecte des biodéchets a été mise en place dans l'ensemble des sites concernés, à savoir la cuisine centrale, les cuisines satellites, les crèches et le foyer. La collecte des biodéchets a lieu 1 fois par semaine par un prestataire. Des containers spécifiques ont été mis à disposition pour récolter ce type de déchets.

Les biodéchets sont collectés par les Alchimistes

Les biodéchets sont acheminés sur des plateformes de compostage qui se trouvent sur Ensues La Redonne (ches Biotechna) ou Istres (chez Suez).

Depuis la mise en place de la collecte des biodéchets, la quantité moyenne produite par mois est de 2400 kg.

Je souhaite également rajouter, concernant les doléances de Mme BENSADI, sur la question ECOCERT que nous partageons tous avec enthousiasme pour la qualité des denrées des produits biologiques. Mais lorsque vous étiez dans la majorité, vous aviez répondu à notre responsable diététicienne de l'époque, en ces termes :

" Bonjour , merci pour ce retour, dans un premier temps la priorité reste le respect du budget ainsi que la qualité des produits.

Consciente que pour maintenir ce label il faut prévoir plus de bio et vu le coût des produits, Ecocert passe pour nous en deuxième position".

Mme BENSADI : Excusez-moi, là je suis obligée d'intervenir M. le Maire, est-ce que vous voulez que je sorte le mail de votre Directrice des Finances ?

M. le MAIRE : Vous le sortirez à la prochaine séance.

Mme BENSADI : Vous avez sorti un mail, je le sortirai, aucun problème.

Questions du Groupe de M. LA PIANA :

M. le MAIRE : "Monsieur le Maire, plusieurs projets sont en attente, nous souhaitons connaître l'état d'avancement de chacun d'entre eux et la date prévue d'ouverture :

- Le centre aéré,
- L'école d'art et de musique,
- Le cinéma,
- L'école modulaire."

Concernant le centre-aéré, le planning opérationnel prévisionnel se déroule selon le calendrier suivant :

- Les Études pré opérationnelles ont été finalisées en 2023,
- Nous avons désigné l'équipe de maîtrise d'œuvre fin 2023,
- Nous sommes actuellement en phases d'études opérationnelles jusqu'à la fin de l'année 2024,
- Une phase de consultation des entreprises de travaux est prévue au 1er semestre 2025,
- L'achèvement des travaux est prévu pour l'été 2026.

Concernant la plateforme ENEDIS :

- La consultation des marchés de travaux et attribution a été réalisée au 2ème semestre 2023,
- La réalisation des travaux de curage et de la 1ère phase des travaux de désamiantage : est réalisée depuis le début de l'année,
- Nous avons relancé des lots infructueux avec des attributions de marchés de travaux au 2ème trimestre 2024,
- Démarrage des travaux a commencé depuis le premier trimestre de cette année,
- La livraison de cet équipement est prévue en août 2025.

Concernant le cinéma, au terme de la phase études, qui s'achève, une première consultation de travaux a été lancée en début d'année afin de permettre la désignation des entreprises pour les travaux de dépollution et de curage du bâtiment. La consultation pour le reste des travaux a eu lieu cet été en vue du démarrage à partir de ce mois-ci. L'achèvement des travaux est prévu à l'été 2025 en vue de permettre une ouverture au public pour le Festival d'automne de 2025.

Concernant l'Ecole transitoire, à ce jour 42 960 € ont été engagés. Ces dépenses concernent la réalisation d'un plan topographique, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et les frais d'études. Nous sommes toujours en contact avec le département concernant le portage et le financement et nous reviendrons vers vous pour cette question.

Concernant les travaux dans les Ecoles, nous avons réalisé de nombreux travaux en régie avec notre centre technique municipal cet été dans les écoles pour satisfaire l'accueil des enfants, des enseignants et du personnel. Nous avons réalisé depuis le début de l'année 304 799 € de travaux, qui concernent principalement la rénovation. Plusieurs travaux en régie avec nos agents ont été effectués, comme la rénovation des sanitaires, les travaux de peinture, la sécurisation, la réparation de portails, étanchéité... Je tenais à ce titre à remercier les agents qui se sont mobilisés cet été, pour finaliser ces travaux de rénovation avant la rentrée scolaire.

Concernant le projet immobilier sur l'Ilot Mistral, je ne vois de quoi vous parlez précisément. A ce jour aucun projet immobilier ne se prépare sur l'Ilot Mistral. Je rappelle que nous avons récemment clôturé la concertation publique telle qu'elle était prévue dans le PLU actuel.

Concernant la SPL, à ce jour nous n'avons pas finalisé les démarches administratives pour sa création.

Questions du groupe de M. JORDA :

M. le MAIRE : Je vais lire la question, "Lors du dernier rapport d'orientation budgétaire, vous nous avez indiqué que 80 000 euros étaient alloués à l'école modulaire. A quoi correspondent-ils en termes de dépenses ? Toujours dans ce conseil municipal vous nous aviez mentionné que vous étiez « en train de voir avec le Département jusqu'à quelle hauteur et sous quel format il pourrait nous accompagner. ». Pouvez-vous nous donner aujourd'hui des précisions ? Madame l'adjointe aux finances nous a également proposer de nous « apporter, à une prochaine séance, le montant réalisé sur les études du modulaire », pouvons-nous avoir les détails des différents montants, avant que les écoles ne s'effondrent comme vous l'aviez annoncé lors de votre rapport d'étonnement de début de mandat ?"

Je pense que la réponse a été apportée.

Question 2 : Lors du conseil municipal du 21 Mars, les élus de la majorité ont annoncé l'ouverture d'un pumprack, d'un module de TEQBALL et d'un parcours Sport Santé en 2024. Pouvez-vous nous donner la date de mise en service de ces trois installations ?

Réponse : Pour ce qui est du pumprack nos services avancent sur le projet. La livraison est prévue en mai 2025. Concernant le parcours Sport Santé, le géomètre vient d'être désigné, concernant la phase de relevé. Il sera livré avant l'été 2025. Pour ce qui est des équipements TEQBALL, qui est un sport de ballon pratiqué sur une sorte de table de tennis de table arquée, combinant ainsi football et tennis de table. Nous attendons la réception des travaux du pumprack à Fontvenelle, puis nous procéderons à leur installation.

Question 3 : Le magasin Grand Frais a déposé un permis de construire et un permis rectificatif, que vous avez accepté. Ce nouveau projet se fera sans boulangerie mais avez-vous mesuré l'impact économique pour nos petits commerçants des environs ? (bouchers, primeurs et bien d'autres). Nous vous rappelons qu'il existe une pétition papier de près de 250 signatures dont beaucoup de commerçants. Vous avez la possibilité de demander la tenue d'une Commission Départementale d'Aménagement Commercial afin de faire statuer autour d'un collège d'associations, de représentant du commerce et de maire, la nécessité ou non d'implanter ce commerce. Pourquoi ne le faites-vous pas ? Vous avez dit que « Nous travaillons à redynamiser le centre-ville et à offrir aux Gardannais ce dont ils ont besoin. ». Les Gardannaises et les Gardannais ont-ils besoin d'un Grand Frais ?

Par ailleurs, lors du conseil municipal du 28 septembre 2023, vous avez annoncé qu'une étude était en cours avec l'agence d'urbanisme du pays d'Aix et que « dans le premier trimestre 2024, il y aura une présentation du schéma d'intention et des actions à mener ainsi qu'un rapport complet de l'étude ». Pouvons-nous obtenir cette étude ?

Réponse : Tout d'abord, je rappelle que le maire ne dispose d'aucun pouvoir d'appréciation dans le cadre des permis de construire pour apprécier l'opportunité d'installer telle ou telle enseigne sur le

territoire de la commune. Je rappelle également que le projet Grand Frais est un projet privé, sur un terrain privé. Néanmoins, je suis intervenu auprès du porteur de projet afin de retirer la partie boulangerie du Grand Frais, compte tenu du fait que deux autres établissements de ce type sont déjà présents sur l'avenue d'Arménie. Ce dernier n'est pas soumis à l'avis de la CDAD compte tenu de sa surface. Par ailleurs, la CDAD ne se prononce pas sur des considérations économiques, mais sur des critères urbanistiques d'aménagement du territoire et de protection des consommateurs. Concernant l'étude, je vous invite à vous rapprocher de mon cabinet.

Question 4 : Le 28 septembre 2023 vous nous affirmiez en Conseil Municipal que, comme nous, vous étiez attaché à ce centre de vacances bâti par les mineurs et qu'en aucun cas il était question pour la ville de s'en séparer. Nous espérons que vous n'avez pas changé d'avis et qu'après votre visite sur site cet été vous avez une idée plus précise quant à son avenir, notamment sur le remplacement du gérant dont le départ est prévu à la mi-octobre avec la fermeture du chalet. Pourriez-vous faire un bilan de votre visite et nous éclairer ce soir sur le projet que vous envisagez pour la réouverture la saison prochaine ? Est-il envisagé une quelconque collaboration avec la Mairie de Vallouise-Pelvoux ?

Réponse : Effectivement je me suis rendu sur site cet été une journée complète avec ma Directrice Générale des Services et mon Directeur de Cabinet. Nous avons pu constater la très bonne tenue de l'établissement par le gérant actuel. Nous avons rendu visite également à Mme le Maire de Vallouise, avec qui nous avons abordé le dossier. Pour ce qui est de la continuité de la gestion de l'établissement, nous avons des pistes très sérieuses, nous avons rencontré très récemment, un potentiel repreneur. Par ailleurs, comme je l'ai déjà dit, tant que je serai Maire, la commune conservera cet établissement afin que notre population puisse en bénéficier.

(La séance est levée à 20h07)

Le Maire,

Hervé GRANIER



Pour le Maire et par délégation
Antonio MUJICA - 1^{er} Adjoint

Le Secrétaire de Séance,

Vincent BOUTEILLE



Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le 22/10/2024



ID : 013-211300413-20241017-DEL241022_2-DE